

Réf: Dossier N° 222831

Avis de constitution

SOCIETE « CONGO MARITIME SERVICES COMPANY » en abrégé «

Abidjan, Attécoubé, Abidjan Attécoubé Locodjro cité Addoha, Lot 00,

Aux termes du Procès-verbal d'ouverture d'une succursale de la société dénommée CONGO MARITIME SERVICES COMPANY , en date du 20/06/2023, il a été adopté les résolutions suivantes:

SOCIETE « CONGO MARITIME SERVICES COMPANY » en abrégé «

La société a pour objet en tous pays, et plus particulièrement en République du Congo toutes opérations concernant :

La commercialisation de tous services maritimes et de services accessoires ainsi que toute opération relative à l'acquisition, l'exploitation, la location, l'armement, la consignation et/ou la gestion de tous navires et/ou engins maritimes.

A ce titre, la société peut faire toute opération commerciale, industrielle, financière, mobilière ou immobilière se rapportant, directement ou indirectement, à l'objet social susvisé ou à tout objet similaire ou connexe et pouvant être utile à la réalisation de cet objet. La société peut ainsi agir, directement ou indirectement, seule, en association, participation, société ou groupement, avec toute autre

0.

Abidjan, Attécoubé, Abidjan Attécoubé Locodjro cité Addoha, Lot 00,

M ABEU HERVE LEVI NATHANAEL (REPRÉSENTANT LÉGAL)

null

n°CI-ABJ-03-2023-B23-00007 du 12/06/2023 au Tribunal du Commerce

99 ans

n°43469/GTCA/RC/2023 du 12/06/2023

